

# L'ÉCOLE *Syndicaliste*

**FO**VOS DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI

Journal spécial du SNUDI FO novembre 2008

## Après les déclarations provocatrices du ministre, contre l'école maternelle publique, gratuite et laïque. Un rapport sénatorial préconise la création des « jardins d'éveil » contre l'école maternelle

### Sommaire

#### Pages 1 et 2

Editorial

#### Page 3

- Deux départements expérimenteront les « jardins d'éveil » à partir de la rentrée 2009...

- Dans le rapport Tabarot.

- « Un coût pour la Nation » : extraits du rapport Papon-Martin

#### Page 4

- Petit florilège des attaques incessantes qui depuis plus d'un an se multiplient contre l'école maternelle.

- Rapport Tabarot de juillet 2008 sur « le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance ». Le SNUDI FO écrit au ministre, extraits du courrier...

Comme le rapport Tabarot de juillet 2008 sur « le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », un nouveau rapport des sénateurs Papon et Martin propose la « création d'un lieu d'éducation et d'éveil destiné aux enfants de deux à trois ans, conçu comme structure intermédiaire originale ».

Cette structure payante « pourrait prendre la dénomination de jardin d'éveil et s'inscrirait dans le cadre de la politique familiale comme un nouveau service public ».

Ils recommandent donc de sortir les 2-3 ans de l'école pour les « accueillir » dans des jardins d'éveil qui seraient installés dans les locaux des écoles maternelles.

Les mesures préconisées par ces rapports menacent l'existence de l'école maternelle publique, gratuite et laïque. menacée par la politique de réduction des dépenses publiques et par les contre-réformes que le ministre veut imposer contre le statut des enseignants, contre l'école publique qui pour Force Ouvrière doit rester l'école de la République pour tous les enfants à égalité de droit.

### L'an dernier, le ministre avait annoncé ses intentions dans le cadre du « protocole de discussion »

Dans le « document d'orientation » rendu public le 14 novembre 2007 à la suite du protocole que le SNUDI-FO avait refusé de signer, le ministre présentait les premières propositions soumises aux trois syndicats signataires (SNUipp, SE UNSA, SGEN CFDT). Concernant la maternelle, on pouvait lire : « Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. (...) Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce ».

Et dans ce « document d'orientation », les missions de l'école maternelle n'étaient précisées que pour la seule grande section...

Pour le ministre et les parlementaires auteurs des rapports, l'objectif est bien de faire disparaître l'école maternelle : si les tout-petits sont dans les jardins d'éveil placés sous la tutelle des collectivités territoriales, si la grande section est reliée à l'école élémentaire pour mieux réduire les petites et moyennes sections, l'école maternelle serait supprimée.

### Les jardins d'éveil seraient créés « d'ici la fin du mois »...

C'est ce qu'a déclaré Mme Morano, secrétaire d'Etat à la famille le 5 novembre. Elle s'est félicitée « de la proposition de développer des jardins d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans faite par les sénateurs Monique Papon et Pierre Martin conformément aux engagements déjà pris avec Xavier Darcos ».

Bien entendu, les autorités dissimulent ce nouveau coup porté à l'école maternelle publique, gratuite et laïque derrière les habituels artifices « pédagog-

iques » : selon les deux sénateurs, l'école offre bien évidemment un cadre peu adapté aux enfants de 2-3 ans. Ils s'appuient sur le rapport Bentolila pour qui « scolariser très tôt c'est renforcer le ghetto » et vont même jusqu'à affirmer qu'au bout de 4 ans d'école maternelle « les enfants n'en peuvent plus, ils sont usés » ! Rappelons que de son côté, le rapport Tabarot de juillet 2008 reprochait à l'école maternelle son « inadaptation à la vie des parents et des entreprises ».

### « Nouveau service public » ? Ce projet n'aurait-il pas un rapport avec les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) ?

Le rapport préconise que les trois principaux partenaires, à savoir l'Education nationale, la Caisse nationale d'allocations familiales et les collectivités territoriales définissent localement un schéma départemental de l'offre pour recenser les locaux

scolaires disponibles, schéma qui servirait de base à l'établissement d'une carte de développement des « jardins d'éveil ».

Ces « jardins » seraient installés dans les écoles maternelles et fonctionneraient avec des person-

### SNUDI FO

Syndicat National Unifié des  
Directeurs, Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles de  
l'Enseignement Public Force  
Ouvrière

6, rue Gaston Lauriau -  
93513 Montreuil Cedex

ISSN 1271 - 4437  
CPPAP n° 4202 D 73 S  
Imprimé par nos soins

Directeur de la Publication:  
Norbert TRICHARD

nels hors éducation nationale, notamment des éducateurs jeunes enfants. Cette nouvelle structure dépendant de plusieurs tutelles, rassemblant des classes et des jardins d'éveil payants, des personnels aux statuts différents, serait un établissement d'un type nouveau, devant de fait être doté d'un statut juridique nouveau.

Comment et par qui cette structure serait-elle gérée ? Par un Conseil d'administration qui délibérerait sur les conventions et contrats, qui recruterait les personnels non-enseignants, qui coordonnerait les partenariats publics/privés ? Et qui présiderait le

### **Le statut d'enseignant fonctionnaire d'Etat remis en cause**

Le rapport Papon-Martin insiste à plusieurs reprises sur la « coordination institutionnelle », sur les « formations communes » et les articulations entre toutes les structures, actions et professionnels intervenant à quelque titre que ce soit auprès des jeunes enfants. Il serait ainsi mis en place une coordination locale des instances et personnels concernés (enseignants, éducateurs de jeunes enfants, ATSEM, auxiliaires de puériculture...) sous la forme de groupes « petite enfance » à l'échelle d'une commune ou d'un quartier.

### **Derrière ce projet, un objectif : supprimer tout de suite des postes, réduire les coûts comme l'impose la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).**

En juillet 2008, le précédent rapport consacré à la petite enfance, celui de Mme Tabarot sur « le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance », insistait sur la principale priorité gouvernementale :

« L'application des objectifs de régulation budgétaire au Ministère de l'Education nationale pourrait le conduire à poursuivre sur la voie de la diminution, voire de la suppression de l'accueil d'enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle, dans la mesure où cette mission n'est pas au nombre de ses compétences obligatoires. »

### **En dix ans, depuis 1998 et dans un contexte de forte augmentation démographique, 3 559 classes maternelles ont été supprimées et 1880 écoles maternelles publiques ont fermé. Mais pour le ministre, ce n'est pas suffisant...Après les RASED, la maternelle va-t-elle être l'autre priorité « des objectifs de régulation budgétaire » ?**

Depuis des années, les contraintes budgétaires décidées par les ministres successifs ont imposé à l'école maternelle de nombreuses fermetures de classes et d'écoles entières, une remise en cause de la scolarisation des enfants de 2 ans passée de 35 % en 2001 à 20% en 2007, une dégradation des conditions de travail des personnels avec des classes trop souvent surchargées, des fusions avec des écoles élémentaires permettant de récupérer des postes maternelles en globalisant les effectifs,

CA auquel les enseignants n'auraient qu'à se soumettre ? Un élu local ?

Avec l'application de ce projet, il n'y aurait plus d'école maternelle gratuite, publique et laïque mais autre chose...Le rapport déplore d'ailleurs qu'« en France, la norme scolaire est ancrée dans une logique profondément culturelle et presque idéologique », il faut donc dépasser « la norme scolaire » et imposer ce que les deux sénateurs, M Darcos et Mme Morano appellent un « nouveau service public » qui ne serait plus l'Education nationale, mais un système dénationalisé, régionalisé.

« Les professeurs des écoles pourraient jouer un rôle au sein de ces jardins d'éveil en apportant leurs connaissances pédagogiques et éducatives à l'équipe du jardin d'éveil par un travail de rencontres, d'échanges ou de formation, selon des modalités qui devront faire l'objet d'une concertation ».

Les enseignants de l'école maternelle seraient les personnels référents de ces nouvelles structures et seraient donc placés sous la tutelle des collectivités territoriales et des différents partenaires.

Qui peut croire qu'avec la RGPP, l'objectif « de la diminution, voire de la suppression » de la scolarisation ne concernera pas à terme les enfants de 3, 4 et 5 ans qui comme les tout-petits ne sont pas soumis à l'obligation scolaire qu'évoque la députée Tabarot ?

D'ailleurs, le rapport Martin-Papon souhaite réactiver les structures dites « innovantes » préconisées par le décret du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil de tous les enfants de moins de six ans.

une augmentation des scolarisations à mi-temps ou à temps partiel permettant d'imposer des demi-postes,

Pour le ministre Darcos, il faut maintenant aller beaucoup plus loin : supprimer des milliers de postes, réduire les coûts, remettre en cause l'école maternelle publique, gratuite et laïque en commençant par y installer des structures d'accueil payantes sous la responsabilité des collectivités locales.

- ➔ **Non à la remise en cause de la spécificité de l'école maternelle publique, gratuite et laïque**
- ➔ **Non aux propositions des rapports Tabarot et Martin-Papon**
- ➔ **Abandon des dispositifs de décentralisation et de transferts de compétences contre l'école maternelle**
- ➔ **Contre toute mise sous tutelle des enseignants, respect du statut d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré fonctionnaire d'Etat.**
- ➔ **Abrogation des décrets Darcos, retrait du projet de loi sur les EPEP**
- ➔ **maintien et création des postes pour garantir des classes maternelles à 25 élèves maximum et 15 en PS et TPS avec les locaux et les ATSEM nécessaires.**

## Deux départements expérimentent les « jardins d'éveil » à partir de la rentrée 2009...

Le 8 novembre, Mme Morano, secrétaire d'Etat à la famille, a annoncé que le Rhône et la Mayenne seront les deux départements pilotes qui expérimentent à partir de la rentrée 2009 les jardins d'éveil.

« Nous sommes en train de recenser les salles de classe inoccupées, ce qui permettra de mutualiser les moyens ».

Elle a confirmé que ces nouvelles structures seraient financées non pas par l'Etat mais par les communes, les départements et les caisses d'allocations familiales et que les familles seraient mises à contribution.

La secrétaire d'Etat à la famille a tenu à réaffirmer avec vigueur « Il n'a jamais été question de remettre en cause l'école maternelle à partir de 3 ans, spécificité française ». Visiblement, Mme Morano se prépare à affronter l'opposition des enseignants et des parents... Rappelons à ce propos qu'il y a trois ans, en Mayenne, parents et enseignants, après deux ans de mobilisation, et aidés par le SNUDI-FO, avaient contraint élus et autorités académiques à renoncer à l'expérimentation de jardins maternels imposés pour faire baisser le taux de scolarisation des 2-3 ans.

A cette époque, Jean Arthuis, Président du Conseil Général et ancien ministre de l'économie et des finances, en indéfectible pourfendeur des déficits budgétaires, avait incité les collectivités locales à prendre en charge ce qui, selon lui, ne relève pas de la mission de l'Etat, en égratignant au passage avec mépris ces « enseignants à bac + 5, 6 ou 7 [qui] gardent des enfants qui font la sieste l'après-midi dans un contexte de pénurie ».

C'est l'école maternelle publique dans son ensemble qui est menacée !

## Dans le rapport Tabarot...

*« Exemple d'une journée-type en jardin d'éveil, à adapter en fonction des besoins locaux*

- 7h30 à 9h : arrivée progressive des enfants
- 9h à 12h : éveil-apprentissage
- 12h à 17h : repas, sieste, activités
- 17h à 19h (ou 1 8h30) : départ progressif des enfants

*Un taux d'encadrement de 1 pour 12 semble un bon compromis. Ce taux pourra varier sensiblement en cours d'année, du fait de l'accueil rendu possible des enfants en cours d'année.*

*C'est la raison pour laquelle, pendant la période de mars à juin, qui concentre l'effectif maximal, je recommande de faire appel aux seniors (« papys-sitters et mamies sitters ») en appui du personnel d'encadrement.*

*Ce mode d'accueil inclurait une participation financière des familles.*

*Ce mode de garde innovant est une alternative de qualité à l'école maternelle, qui devrait constituer une première étape de la mise en œuvre du droit de garde. »*

## « Un coût pour la Nation » Extraits du rapport Papon-Martin

« L'école maternelle représente un coût important pour la Nation qui y consacre des moyens humains et matériels importants. Le financement des écoles maternelles fait intervenir deux acteurs principaux, l'Etat et les collectivités territoriales. 40 % de la dépense est financée par les collectivités territoriales pour l'ensemble du premier degré, qui prennent en charge la rémunération des personnels non enseignants ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles ».

Le coût annuel d'un élève de maternelle

« En 2006, le coût pour un élève de maternelle d'enseignement public ou privé s'élevait à 4 660 euros. Ce coût est financé par :

- le ministère de l'éducation nationale à hauteur de 2 330 euros dont plus de 99 % représentent des dépenses de personnels enseignants ;
- les collectivités locales, essentiellement les communes à hauteur de 2 050 euros dont près de 57 % de dépenses de personnel (Atsem et personnels d'entretien) ;
- les ménages à hauteur de 280 euros. Cette dépense des ménages couvre des droits d'inscription (assez faibles) pour les établissements privés mais surtout des frais de cantine et de petit matériel scolaire.

(...)De 1990 à 2006, le coût d'une scolarité en maternelle, calculé en tenant compte pour chacune de ces deux dates du nombre moyen d'années passées en préélémentaire, s'est accru de plus de 50 %, puisque la dépense pour une scolarité en maternelle est passée de 9 900 euros en 1990 à 14 910 euros en 2006.

Cette croissance des coûts est plus forte que pour l'enseignement élémentaire (+ 35,6 %) ».

## **Petit florilège des attaques incessantes qui depuis plus d'un an se multiplient contre l'école maternelle**

► En août 2007, le Haut Conseil de l'Education...  
« Il reste que la responsabilité de l'école maternelle dans l'échec scolaire à long terme ne peut pas être éludée...L'ensemble de ces considérations devrait inciter le ministère de l'Education Nationale à étudier de plus près l'organisation et le fonctionnement de l'école maternelle, sur lesquels les analyses précises manquent ».

► Alain Bentolila, auteur d'un rapport sur la maternelle commandé par le ministère : « L'école maternelle n'apporte pas actuellement une réponse satisfaisante à des enfants de 2 ans, comment peut-on en effet imaginer que 30 enfants confiés aux bons soins d'une institutrice qui n'a pas été formée pour cela puissent trouver des conditions favorables de leur développement ? L'école fournit ainsi une très mauvaise réponse à une vraie question...L'école maternelle doit se désengager progressivement d'une mission qui n'est pas la sienne ».

► L'école serait une garderie bien trop chère. M. Dazay, pseudonyme d'un Inspecteur de l'Education Nationale, proposait il y a quelques mois de supprimer les écoles maternelles (c'est le titre de son livre !).

► Puis, le ministre audité par la commission des finances du Sénat :

« Le deuxième sujet qui me préoccupe et que nous n'arrivons jamais à faire ouvrir réellement, c'est la question compliquée du préélémentaire.

Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'Etat, que nous fassions passer des concours à bac +5 des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ?

Je me pose la question, ces personnes ayant la même compétence que si elles étaient par exemple institutrices en CM2. »

► Et bien sûr, l'enseignement catholique jubile et apporte sa contribution éclairée « Au moment où l'Éducation nationale se désengage à l'égard des moins de trois ans, le temps est sans doute venu pour les établissements catholiques de redécouvrir leurs savoir-faire spécifiques pour l'accueil des tout-petits dès dix-huit mois (ou même en deçà) et de les mettre à la disposition de tous. » « L'enseignement catholique a depuis longtemps une tradition et une expérience dans l'accueil de la petite enfance ».

« *Enseignement catholique actualités* »  
n° 321 de février 2008

## **Rapport Tabarot de juillet 2008 sur « le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance ». Le SNUDI FO écrit au ministre, extraits du courrier...**

(...) S'agit-il aujourd'hui de mettre fin à cette spécificité française ? Cette question est légitime puisque le rapport préconise notamment de mettre en œuvre les objectifs du Conseil européen de Barcelone qui en 2002 enjoignait les Etats membres de mettre en place d'ici 2010, des « structures d'accueil » diverses, variées, municipales ou privées pour tous les enfants n'ayant pas l'âge de la scolarité obligatoire.

(...) Monsieur le Ministre, depuis des années, les contraintes budgétaires ont imposé à l'école maternelle de nombreuses fermetures de classes, voire d'écoles entières (en dix ans, 1 123 écoles maternelles publiques ont disparu), la remise en cause de la scolarisation des enfants de 2 ans passée de 35 % en 2001 à 20% en 2007, une dégradation des conditions de travail des personnels avec des classes souvent surchargées, des fusions avec des écoles élémentaires, une augmentation des scolarisations à temps partiels...

Ignorant ces problèmes et toute mesure pouvant y remédier, le rapport Tabarot recommande à l'inverse le recours à tous les modes de garde concurrentielles et un désengagement sans précédent de l'Etat.

Le rapport propose en fait de dépasser les dispositifs existants en s'attaquant de front à l'existence même de l'école maternelle et au statut de ses personnels fonctionnaires d'Etat en préconisant une fusion des « jardins d'éveil » avec la maternelle, la « transformant » en structure d'un type nouveau.

L'objectif est donc clairement

► d'amplifier et d'achever un processus engagé depuis la loi d'orientation de 1989 dont l'article 2 limitait la scolarisation en maternelle et renforcé par différents décrets (décret du 1er août 2000 portant création des jardins d'enfants pouvant accueillir jusqu'à 6 ans décret du 20 février 2007 réformant les dispositions applicables aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans) ;

► de contribuer au plan de suppression de milliers de postes annoncé par le projet de budget 2009 ;

► d'ouvrir la voie à tous les partenariats publics-privés dans le cadre par exemple de la création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire avec les associations, les entreprises, les collectivités, les Caisses d'Allocations Familiales...

► de remettre en cause le statut des personnels par leur mise sous tutelle et à terme leur remplacement par les personnels les plus divers (le rapport recommande par exemple de faire appel aux seniors, « papys-sitters et mamies sitters »).

Dans ces conditions, et pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Ministre, de ne pas retenir les recommandations du Rapport de Mme Tabarot (...).

*Norbert Trichard*  
Secrétaire général

➔ **Non à la remise en cause de la spécificité de l'école maternelle publique, gratuite et laïque**

➔ **Contre toute mise sous tutelle des enseignants, respect du statut d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré fonctionnaire d'Etat.**

➔ **Abrogation des décrets Darcos, retrait du projet de loi sur les EPEP**

# **Votez, faites voter SNUDI-FO**